



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP)

TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE EN PASSATION DE
MARCHÉS

I. CONTEXTE

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Energie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC.

En effet, malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire, la plus grande part de l'électricité est produite à partir de groupes électrogènes utilisant du diesel importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté du réseau de distribution électrique, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur SONELEC.

Le projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) se fixe comme objectif de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter cette production dans le réseau électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV se substituera à la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation des énergies fossiles, ici le diesel.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'une plate-forme technologique et institutionnelle robuste permettant l'essor du PV sur le territoire à travers la réalisation d'un projet pilote.

Ce projet soutient les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera à honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

Le Projet PAESC est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) et sera mis en œuvre sur une période de 5 ans par le Ministère de l'Énergie via l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui pilotera la mise en œuvre du Projet, et l'Agence

d'Exécutons du Projet (AEP) qui aura la délégation pour la mise en œuvre des composantes 1 et 2 du Projet.

Pour exécuter les activités telles que prévues dans le document justificatif du Projet, le client désire recruter **un cabinet d'Ingénieur-Conseil pour assister l'Agence d'Exécution du projet (AEP) dans la mise en place de centres de dispatching du système électrique de la SONELEC au niveau des îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore.**

Les missions et le profil du consultant sont définis dans les présents Termes de Référence et concernent les activités de la composante 2 du Projet.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) qui vise à accroître les capacités de production d'énergie renouvelables et améliorer les performances opérationnelles de la SONELEC est structuré de la façon suivante :

1. Composante 1 : Investissement dans la production photovoltaïque, son stockage, et la modernisation du système électrique.

Cette composante consiste à développer des centrales d'une puissance de 9 MWc de PV réparties sur Grande Comores (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW). Afin de permettre l'injection dans le réseau de l'électricité solaire ainsi produite au niveau de chacune des trois îles, cette composante mettra en place des installations de stockage autonome par batterie (i) sur Grande Comores (15 MWh); (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh). Ceci permettra d'augmenter la part des énergies renouvelables à 20% par an de l'offre totale d'énergie et réduire de 14% par an les consommations de diesel destinées à la génération de l'électricité. Pour assurer la stabilité du système électrique, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de la fourniture en électricité avec un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, cette composante comprendra également des investissements dans la réhabilitation des réseaux de transmission d'électricité ainsi que la mise en place de centres de dispatching et de pilotage automatique.

2. Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de SONELEC

Cette deuxième composante du projet vise à renforcer la performance opérationnelle et la gouvernance de la SONELEC à travers l'installation d'une nouvelle infrastructure avancée comprenant le mesurage avec des compteurs communicants à prépaiement, un réseau de communication et un système de gestion intégré à travers toute la société. La mise en œuvre effective d'un plan d'amélioration de la performance (PAP) de l'entreprise prend en compte un programme complet de protection des revenus et couvre l'expansion géographique de la SONELEC. Cette composante intervient en continuité du projet PRSE (Projet de Redressement du Secteur Electrique) soutenu par la Banque Africaine de Développement.

3. Composante 3. Assistance technique pour la mise en œuvre du projet

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités d'exécution dans la mise en œuvre des composantes 1 et 2. Cette composante apportera aussi un soutien aux principales institutions du secteur de l'énergie par l'assistance technique d'experts externes et la fourniture de formations (y compris des ateliers) pour remplir les fonctions clés, notamment : (i) la consolidation du cadre institutionnel et réglementaire du secteur, la planification énergétique (ii) appui technique à la SONELEC et à la DGEME, (iii) la réalisation d'études spécifiques telles que le plan de développement à moindre coût basé sur le schéma directeur et l'analyse géospatiale de l'électrification.

4. Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) à zéro allocation peut être utilisée pour contribuer à la mise en œuvre d'activités en réponse à une urgence nationale éligible.

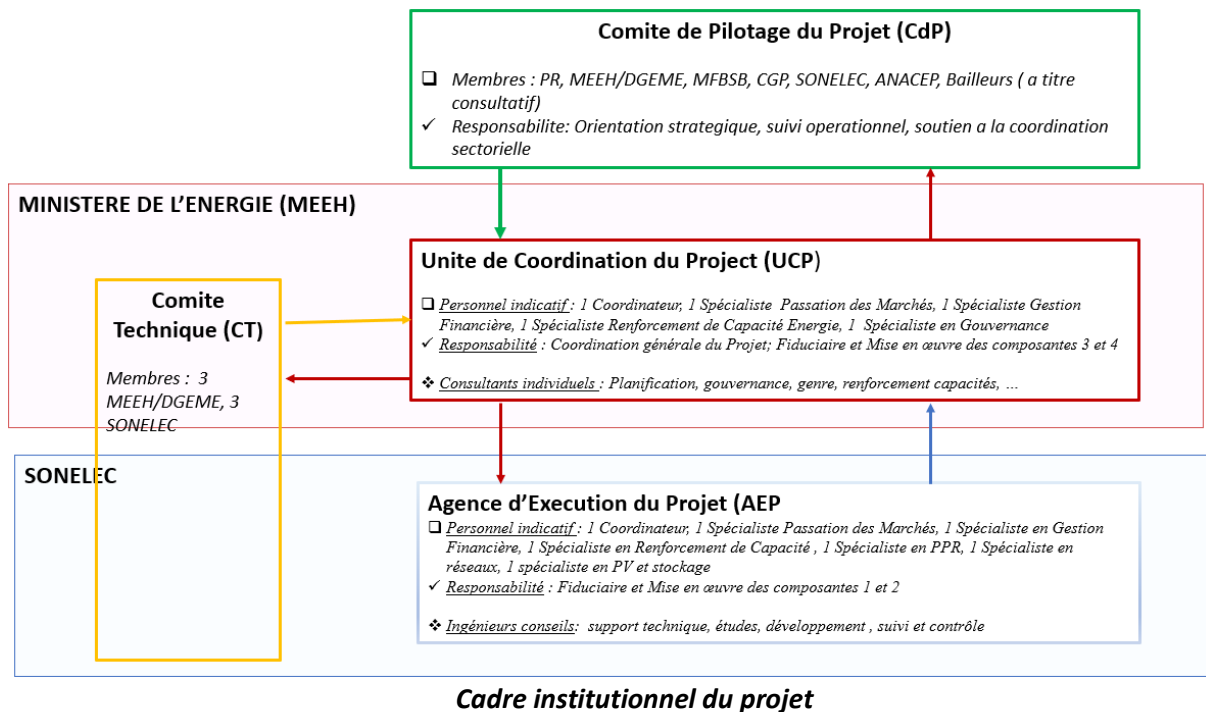


Schéma institutionnel du projet

Pour exécuter les activités de la composante 1 et 2 telles que prévues dans le document du Projet Comores Énergie, la SONELEC désire recruter un **Responsable en passation de marchés** au sein de l'Agence d'exécution du projet basé à la SONELEC dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence. Le Responsable de Passation de marché devra travailler en collaboration étroite avec le coordonnateur de l'Agence d'exécution du projet (AEP).

IV. Objectifs de la mission

IV.1. Objectif général

Ces Termes de référence visent à décrire les tâches du Responsable de passation du marché de l'AEP. Le Responsable de passation de marché est placé sous l'autorité du Coordonnateur de l'AEP à qui il rend compte, adresse tous les rapports et à qu'il apporte tous les conseils utiles aux différentes sollicitations afférentes à la gestion des composantes 1 et 2.

IV.2. Position

Placé sous l'autorité du coordinateur du projet, il est en relation permanente avec le Responsable Administratif et Financier. Il rend compte au coordinateur du projet de toutes les Activités soumises à sa responsabilité, relatives à la Programmation, à l'Acquisition et au Suivi de l'utilisation des biens et des services fournis par le Projet. Il devra prendre en compte les directives et les procédures édictées par la Banque Mondiale dans le cadre du projet.

Il dispose des services d'un (ou deux) Assistant(s) dans l'exécution de ses tâches.

IV.3. Responsabilités

a) En ce qui concerne la Programmation :

1. Ouvrir et tenir à jour un répertoire de fournisseurs et des entreprises capables de fournir les biens et services nécessaires à l'exécution du Projet en utilisant les procédures de sélection prévues dans les conventions de financement ;
2. Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ;
3. Élaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens, des travaux et de services prévus sur le financement du Projet pour toutes les composantes, et finaliser en collaboration étroite avec les composantes les caractéristiques et spécifications techniques ;
4. Élaborer et tenir à jour le calendrier de passation des marchés conforme aux procédures de la Banque.
5. Développer des documents d'appel d'offres standard pour les différents types de fournitures et des lettres d'invitation et des contrats pour les services conformément aux règlements de l'IDA et s'assurer que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du donateur et du gouvernement.
6. Gérer le système STEP et chercher toutes les solutions pour résoudre les problèmes de retard.

b) En ce qui concerne la préparation des dossiers d'appel d'offre (DAO) :

1. Élaborer les dossiers standards d'appels d'offre pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du bailleur de fonds et de l'Administration (*du pays*);
2. Préparer et/ou organiser et superviser la préparation des dossiers d'appels d'offres et lettres d'invitation comprenant les procédures et les critères de sélection des offres ;
3. S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et les avis de non objection auprès du bailleur de fonds);

c) En ce qui concerne la passation des marchés :

1. Prépare et faire publier les avis d'appels d'offres ;
2. Représenter le [*coordinateur*] à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés ;

3. Veiller à l'établissement des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires du bailleur de fonds et des membres compétents de l'Administration ;
4. Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient approuvés, signés, visés et notifiés selon le manuel des procédures et dans les meilleurs délais ;
5. S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés ;
6. Veiller à ce que les procédures soient bien suivies et notamment la lettre d'intention d'attribution et les résolutions de plaintes et la publication des résultats des appels d'offres et de demandes de propositions.

d) En ce qui concerne l'exécution des marchés :

1. Veiller à ce que les engagements sur les marchés soient systématiquement revus avec le coordinateur, le RAF et le Comptable ;
2. Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
3. Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus soient corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications ;
4. Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précisés ;
5. Préparer les rapports trimestriels sur la situation des marchés

e) En ce qui concerne le respect des accords avec le bailleur de fonds :

1. Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le bailleur soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services ;
2. Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds fixés dans l'Accord de Financement ;

f) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :

Élaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon les méthodes efficaces et économiques.

V. Profil et qualification du Consultant

Cette mission nécessite un Consultant individuel répondant au profil ci-après :

- (a) Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration, Passation des marchés, Droit, Finances, Commerce, Gestion, Économie ou domaines connexes (minimum Bac + 4);
- (b) Disposer d'une excellente connaissance en passation de marchés en général, et des procédures de passation des marchés des Banques multilatérales de développement : Banque mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD) ou des institutions internationales comme les organisations des Nations Unies, l'Union Européenne, etc. ;
- (c) Disposer d'une expérience professionnelle de sept (5) ans minimum dont cinq (3) ans au moins à un poste de passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet

sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque mondiale est un atout ;

- (d) Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés ;
- (e) Avoir une maîtrise du français, la pratique de l'anglais est souhaitée ;
- (f) Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- (g) Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.
- (h) Honnête et intègre

• Atouts :

- Connaissance de l'anglais
- Expériences dans les projets financés par la Banque mondiale.

Le français sera la langue de référence pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de cette mission.

VI. Localisation du poste, durée du contrat et installation

Le poste sera basé dans les locaux dédié au projet à la SONELEC Moroni aux Comores.

VII. Durée du Contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois, assortie d'une période d'essai de 6 mois maximum.

Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an renouvelable selon les résultats du rapport annuel de chaque année.

VIII. Rémunération et échéances de paiement

Les termes de rémunération seront établis conformément à la grille convenue avec le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures.